

Service planifications et prospective

Toulon, le

06 NOV. 2023

Le Préfet du Var

à

Madame le Maire de Signes
Hôtel de ville
5 rue Saint-Jean
83 870 Signes

Lettre recommandée avec accusé réception

Objet : Porter-à-connaissance du risque incendie de forêt – Actualisation

PJ :

- carte de l'aléa incendie de forêt
- note méthodologique
- carte défendabilité / aléa incendie / PLU

Par lettre en date du 22 novembre 2021, je vous ai adressé un porter à connaissance du risque incendie de forêt en application de l'article L. 132-2 du code de l'urbanisme et des articles L. 125-2 et R. 125-5 à 27 du code de l'environnement.

Depuis cette date, vous vous êtes appuyés sur cet outil notamment pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les retours d'expérience que vous m'avez partagés m'ont conduit à proposer des évolutions quant à la rédaction de ce porter-à-connaissance en ce qui concerne la note méthodologique. Ce travail, qui vous a été présenté par mes services, a été mené en étroite collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours du département du Var (SDIS 83) afin d'ajuster certaines dispositions du document et de le compléter pour ses parties relatives à l'appréciation de la défendabilité et aux mesures constructives.

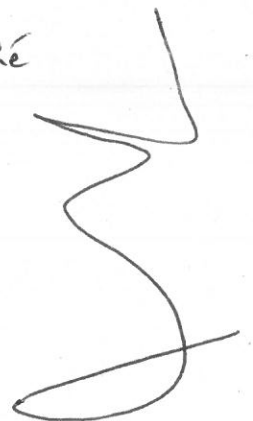
Vous trouverez par conséquent en annexe de la présente, la nouvelle note méthodologique qui annule et remplace celle datée du 22 novembre 2021. Les cartes d'aléas transmises le 22 novembre 2021 sont inchangées.

Est également jointe, à titre d'aide à la décision, une carte à date comportant les informations sur la défendabilité de votre territoire, à la connaissance du SDIS 83, sur laquelle ont été reportés les zonages du PLU ainsi que les zones les plus exposées à l'aléa (aléa de niveau fort et très fort). Cette carte a pour objectif de permettre d'apprécier le niveau de prise en compte du risque et d'enrichir la réflexion sur cette thématique lors de l'évolution du PLU de votre commune.

Pour ce qui concerne le territoire de la zone d'activité du plateau de Signes, une réflexion sera menée avec les parties prenantes pour identifier les possibilités et les conditions de densification et d'urbanisation future tenant compte de l'exposition du secteur au risque Incendie de forêt.

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer se tiennent à votre disposition pour toute difficulté liée à l'application de ce porter-à-connaissance.

Le Préfet
Philippe Mahé



Copies à :

- Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée
- Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume
- DREAL PACA / SPR
- SDIS 83
- DDTM83 (SUAJ , SAF, SPP)